



**Simiane-Collongue**

MAIRIE DE  
SIMIANE-COLLONGUE  
Place le Sévigné  
13109 Simiane-Collongue  
Arrondissement d'Aix-en-Provence

## ARRETE PORTANT L'ORGANISATION DE LA CAVALCADE SAINT- ELOI

**N° : PM / 21/ 2023**

**Nous Philippe ARDHUIN, Maire de la Commune de SIMIANE-COLLONGUE,**

**VU** l'article L.2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2213-1, L2213-3 et L2213-4 relatifs à la réglementation de la circulation

**VU** le code de la route et notamment les articles L.325-2, L.411-1, R.411-21-1, R.411-25, R.411-26 et R.417-10,

**VU** l'article R 610-5 du Code Pénal,

**VU** la demande de l'association « SANT-ALOÏ » pour organiser la Cavalcade de la Saint Eloi le samedi 08 juillet 2023,

**VU** la réunion préparatoire en date du 19 Juin 2023,

**Vu** le plan annexé de réglementation de la circulation

**CONSIDERANT** que la Police Municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la tranquillité, la sûreté et la salubrité publique,

**CONSIDERANT** que la Cavalcade de la Saint-Eloi a lieu sur le domaine public communal et susceptible d'attirer un grand rassemblement de personnes et qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre public, la sécurité et la commodité des usagers.

### ARRETE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

le **samedi 08 Juillet 2023**, l'association « SANT-ALOÏ » est autorisée à organiser **le défilé de la CAVALCADE 2023**, de 8h00 à 14h00.

A partir de 8h30, Installation des chevaux, attelages et des gardians sur le parking derrière le complexe sportif.

Déroulé de la Manifestation selon le programme suivant :

- 8h30 Arrivée des participants
- 8h45 Arrivée des groupes sur la place de l'église
- 9h30 Grande Messe en l'honneur de Saint Eloi
- 11H00 Défilé

## **Article 2 : INTERDICTION DE STATIONNER**

**Le Samedi 08 juillet 2023, de 06h00 à 14h00.**

Le stationnement sera interdit avenue André Malraux, Cours des Héros, rue Roger GUIGON, rue LAMBERT, petit chemin de bouc, le **Samedi 08 Juillet 2023 de 06H00 à 14H00**

## **Article 3 : REGLEMENTATION DE CIRCULATION**

Un itinéraire de déviation pour contourner le centre-ville sera mis en place par le service technique. Les agents du CCFF et l'association A.O.R.A, (habillés d'un chasuble, de manière à être identifiable) se tiendront à la disposition des agents de la Police Municipale pour assurer le bon déroulement de la manifestation.

Les Riverains des rues cités dans **l'article 2** seront gérés au cas par cas pendant la manifestation par les services de la Police Municipale et CCFF.

### **Routes Barrées :**

- Avenue Andre Malraux(croix fer)
- Cours des héros
- Avenue General de Gaulle

### **Itinéraire de la déviation vers les Hauts quartiers :**

- De l'Avenue du Général De Gaulle(D59)
- Vers l'Avenue Paul Cézanne
- Vers l'Avenue du Roussillon
- Vers l'Avenue du RAJOL
- Vers la Route de Siège (D8)

### **Itinéraire de déviation venant des hauts Quartiers**

- Rue Vassent vers Route de Mimet ou Route de Gardanne

### **Itinéraire de déviation venant de la route de Gardanne vers l'avenue Général De Gaulle**

- Route de Gardanne (D8c)
- Lotissements les MIGRANIERS, la Marie louise
- Avenue Frédéric Mistral
- Avenue du Général De Gaulle (D59)

Les usagers de la route venant de la route de Siège, de Bouc Bel Air et voulant se rendre sur MIMET se conformeront aux panneaux « itinéraire conseillé » mis en place pour cette manifestation.

Des panneaux de « déviation » et « Route barrée » seront installés aux endroits suivants :

Route de Gardanne / Croix de fer  
Lot Marie-Louise / Route de Gardanne  
Avenue General de gaulle (d59) / Clos des MOURGUES  
Rue Paul Cézanne / Avenue Roussillon  
Route de Siège(d8c) / Avenue Jean Moulin  
Avenue Louise Michel / RD Point Gare  
Rue Manera / Rue Vassent  
Avenue Jean Moulin

#### **Article 4 : DEFILE DE LA CAVALCADE**

La cavalcade débutera le **samedi 09 Juillet 2022 à partir de 11h00 et se terminera aux alentours de 12H30**. La cavalcade empruntera l'itinéraire suivant :

Départ : - chemin de la barricade (départ)  
- Avenue André Malraux  
- Petit chemin de bouc  
- Rond point du petit train  
- Rue Alphonse Daudet  
- Avenue general de Gaulle  
- Cours des Héros  
- Rue Roger GUIGON  
- Rue Lambert(3 tours)  
- Route de Gardanne(retour)  
- Chemin de la Barricade (Arrivée)

La cavalcade effectuera trois tours de cet itinéraire et regagnera ensuite son point de départ.

A la fin du 3<sup>ème</sup> tour, la cavalcade redescendra par la route de Gardanne pour rejoindre l'espace vert chemin de la Barricade.

**La circulation (excepté les véhicules de secours et d'utilité publique) sera interdite sur tout le parcours de la cavalcade de 10h30 à 14h00**

#### **Article 5 : SIGNALISATION**

La signalisation ainsi que les barrières délimitant les différentes emprises seront mises en place par les services techniques de la ville et les agents positionnés sur le dispositif.

Compte tenu du plan Vigipirate, les accès à certaines voies seront fermés par des véhicules.

#### **Article 6 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7 :**

Les véhicules en infraction par rapport aux prescriptions de cet arrêté municipal pourront faire l'objet d'une mise en fourrière

**Article 8 :**

Monsieur Le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur L' Adjoint à la Sécurité, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouc Bel Air, Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Gardanne, Monsieur le Directeur des Services Techniques, sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise :

A Monsieur le Sous-Préfet

A Monsieur Le Directeur Départemental de la Direction des Routes.

Fait à SIMIANE-COLLONGUE le **23 juin 2023,**

**Le Maire  
Philippe ARDHUIN.**

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE" at the top, "FRANCE" in the center, and "BOUCHES DU RHÔNE" at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.



DEVIATIONS :

- Voir détail sur Arrêté Municipal

ROUTES BARREES :

- Cours des Héros et Andre Malraux
- Avenue du General de gaille

POLICE MUNICIPALE :

- Fileccia avenue du général de gaille radio 4
- Vossion rue vassent radio 5
- Biagioni rt de siège radio 2
- Randrianalifera croix de fer radio 6

CCFF :

- CCFF 1 + Véhicule croix de fer/malraux 2 agents radio 2
- CCFF 2 + Véhicule General de Gaille/Cezanne 2agents r5
- CCFF 3 + Route de Gardanne 1 agent radio 6 (marie louse)
- CCFF 4 Rue Manera/vassent 1 agent radio 7

MILITAIRES :

- Croix de fer 1 agent
- Avenue du roussillon +vehicule blocage
- Sévigné+ Véhicule
- Serment 2 agents
- Entrée parking crèche
- Salle Léon Masson Véhicule + 1 agent